

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 03 MARS 2025 à 19H30**

**PROCES-VERBAL**

**Présents** : Ludwig MONTAGNE, Maire ; Conception JUNIQUE, Jean-Claude MANGANO, Christian ROUCHON, Christelle PAPIN, Noël GREVE Adjointes ; Romain BOITEL, Florian CHANAL, Annick DELANOË, Daniel FALCIN, Sandra LADREIT, Josiane POMMARET, Auriane ROUBI.

**Absents excusés** : Frédéric GIFFON donne pouvoir à Ludwig MONTAGNE, Alain BAYLE donne pouvoir à Christian ROUCHON, Carine BOISSY donne pouvoir à Conception JUNIQUE, Maxime BLACHON, Cathy REYNAUD, Marike GRALER

**Secrétaire de séance** : Conception JUNIQUE

**AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS**

**AMÉNAGEMENT ESPACE CULTUREL LES GALETS ET JEUX DE BOULES CHAMPS DE MARS – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire rappelle que l'espace culturel les Galets et le local de la Pétanque des Vernets situé au champ de Mars nécessitent les aménagements suivants :

- Démolition d'un bâtiment : devis LAGUT d'un montant de 6 708,45 € HT
- Pose d'un regard pour le réseau d'eau potable : devis de BAILLE Alexis d'un montant de 1 602,50 € HT
- Pose d'une enseigne sur le mur de la bibliothèque de la Fontaine : devis de INKOLOR d'un montant de 985,00 € HT
- Changement de la toiture du local des boules au champs de Mars : devis de DUVERT d'un montant de 2 091,61 € HT

Le montant de ces travaux s'élève à 11 387,56 € HT. Ils sont inscrits au budget communal 2025.

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant total de 11 387,56 € HT, soit 13 665,07 € TTC.

## **TRAVAUX AU STADE DE FOOT – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux suivants sont prévus au stade de foot :

- Changement du coffret électrique : devis de COURBY d'un montant de 10 477,30 € HT
- Reprise de la loquette extérieure : devis de COURBY d'un montant de 1 699,19 € HT
- Rénovation des plafond des vestiaires : devis de CARLIN Sébastien d'un montant de 2 213,50 € HT
- Clôture du stade : devis de ESPACS d'un montant de 9 570,00 € HT
- Changement d'un WC : devis de BAILLE Alexis d'un montant de 1 203,50 €

Le montant de ces travaux s'élève à 25 163,49 € HT. Ils sont inscrits au budget communal 2025.

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant total de 25 163,49 € HT, soit 30 196,18 € TTC.

## **TRAVAUX AUX ÉCOLES – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux suivants sont prévus aux écoles :

- Mise en place d'un vidéophone à l'école maternelle : devis de MARGIRIER d'un montant de 7 994,69 € HT
- Rénovation de la charpente de l'école primaire : devis de CARLIN Sébastien d'un montant de 9 424,00 € HT

Le montant de ces travaux s'élève à 17 418,69 € HT. Ils sont inscrits au budget communal 2025.

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant total de 17 418,69 € HT, soit 20 908,80 € TTC.

## **RENFORCEMENT DU MUR INTÉRIEUR DU CIMETIERE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, une partie du mur intérieur du cimetière nécessite d'être consolidé.

A cet effet, l'entreprise LAGUT nous a fourni un devis d'un montant de 9 608,34 € HT.

Le montant de ces travaux est inscrit au budget communal 2025.

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant total de 9 608,34 € HT, soit 11 530,01 € TTC.

### **INSTALLATION D'UNE RAMPE D'ACCES PMR A L'OFFICE NOTARIAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une rampe d'accès PMR va être installée à l'office notarial.

A cet effet, l'entreprise Guillaume GACHE nous a fourni un devis d'un montant de 9 170,00 € HT.

Le montant de ces travaux est inscrit au budget communal 2025.

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant total de 9 170,00 € HT, soit 11 004,00 € TTC.

### **CRÉATION D'UNE ALLÉE PIETONNE DERRIERE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal le souhait de créer une allée piétonne en piéton désactivé derrière la mairie, en remplacement des dalles actuelles.

A cet effet, l'entreprise LAGUT nous a fourni un devis d'un montant de 7 063,64 € HT.

Le montant de ces travaux est inscrit au budget communal 2025.

Pour aider au financement de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme au titre de la dotation solidarité territoriale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux présentés pour un montant total de 7 063,64 € HT, soit 8 476,37 € TTC.

## **MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET DES CASES DE COLUMBARIUM**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations suivantes :

- 17/2008 et 18/2008 du 26 février 2008 fixant le tarif des concessions funéraires et des cases de columbarium pour une durée trentenaire
- 03/2022 du 03 janvier 2022 fixant le tarif des concession funéraires temporaires de 15 ans
- 08/2024 du 04 janvier 2024 fixant le tarif des concessions contenant un caveau bâti, suite à une reprise de concession, pour une durée trentenaire

Monsieur le Maire propose de fixer de nouveaux tarifs :

- concession simple trentenaire : 300 euros
- concession double trentenaire : 600 euros
- concession simple 15 ans : 200 euros
- concession double 15 ans : 400 euros
- case columbarium trentenaire : 600 euros
- concession caveau bâti trentenaire : 900 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs des concessions funéraires et des cases de columbarium tels que susvisés.

## **BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité, lui donne acte de la présentation du compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	Recettes de l'exercice	1 587 636,11 €
	Dépenses de l'exercice	1 296 853,57 €
	Excédent de fonctionnement 2023 :	66 835,18 €
Section d'investissement	Recettes de l'exercice	561 649,29 €
	Dépenses de l'exercice	831 521,47 €
	Excédent d'investissement 2023 :	413 401,39 €
Résultat global de clôture 2024		501 146,93 €

Le Conseil Municipal constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

## **BUDGET COMMUNAL - COMPTE DE GESTION 2024**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats

délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont en concordance, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET COMMUNAL – EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 apparaissant au compte 12 et concernant le budget Communal.

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2024 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 357 617,72 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

pour 300 000 € en section d'investissement au compte 1068  
pour 57 617,72 € en section de fonctionnement (report à nouveau créateur – ligne 002)

#### **PARTICIPATION POUR FOURNITURES SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

Monsieur le Maire indique que 164 élèves fréquentent l'école publique. Les effectifs sont répartis comme suit : 50 maternelles et 114 primaires.

Il propose au vote du Conseil Municipal l'attribution d'un crédit de 45 euros par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'année scolaire 2025/2026 une participation pour fournitures scolaires de  $164 \times 45 = 7\,380$  € et d'ouvrir les crédits au c/6558 du budget 2025.

## **AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS**

Lors de cette séance, d'autres sujets ont été abordés :

- La future caserne des pompiers Saint-Barthélemy de Vals / Saint-Uze
- La vente de l'ex local poste
- Le retour sur le recensement de la population
- Les travaux de protection contre les inondations
- Les fêtes et manifestations du mois de mars 2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

**Le Secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Conception JUNIQUE**

**Ludwig MONTAGNE**